

Conseil de quartier Saint-Victor

Jeudi 19 décembre 2024, 18h00 à 20h30

Mairie du 5^e, 21 Place du Panthéon

Salle Pierrotet

En présence de

Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire

Violaine HACKE, Conseillère d'arrondissement

Conseillers de quartier : Michel Deville-Cavellin, Marième Diop, Françoise-Marie Féral, Cyprien Gay, Caroline Lemerle, Xavier Mazabraud, Claudie Mézières, Anis HAMDANI.

Ordre du jour :

- Avancement des travaux de la rue des Boulangers et Calendrier des différents projets d'aménagement dans le quartier
 - Adrien RONDEAUX, Adjoint à la Cheffe, Direction de la Voirie et des Déplacements
- Travaux d'intervention de Fraicheur de Paris sur le réseau de froid urbain
 - Jean RIGOLLEAU, Responsable Ingénierie Distribution Réseaux
 - Grégoire CHAPON, Chargé d'Affaires Réseaux
- Questions diverses

Avancement des travaux de la rue des Boulangers

Phase 1 : la barrière initialement installée a été retirée. Cette décision a été motivée par le fait qu'elle imposait un redémarrage en côte, considéré comme problématique.

Phase 1bis : prévue au début du printemps 2025 pour une durée estimée entre un et deux mois, le sens de circulation sera modifié. Une chicane sera mise en place à l'aide de jardinières, avec une configuration comprenant une jardinière positionnée à gauche en entrant depuis la rue Monge, suivie d'une autre à droite.

En réponse à une question transmise, il a été précisé que les nombreux arceaux à vélos, malgré leur coût élevé, ont été posés dans le but principal d'empêcher le stationnement. Une décision reste à prendre quant à l'installation soit d'un panneau indiquant un sens interdit, soit d'un panneau signalant une zone piétonne réservée aux riverains et à la desserte locale. Il est à noter que les commerçants de la zone concernée, une fois piétonnisée, pourront désormais demander l'installation de terrasses. En ce qui concerne les trottoirs, la mise en place de plots ou de barrières visant à empêcher le stationnement a été récemment décidée. Toutefois, aucune information complémentaire n'a été donnée sur les modalités précises de cette mesure.

Phase 2 : dont la durée est estimée entre quatre et six mois et dont la date de début n'a pas encore été définie, les deux trottoirs seront élargis. Une végétalisation sera effectuée sur un tronçon situé à gauche en venant de la rue Monge, avec une priorité donnée à la plantation d'arbres lorsque cela sera possible. Une chaussée de quatre mètres sera maintenue afin de respecter les normes en vigueur pour la circulation des véhicules de secours. Une surélévation de la chaussée sera réalisée devant l'école. Des emplacements pour vélos seront aménagés à droite, après la boulangerie. Une station Vélib' sera également prévue, avec un éventuel déplacement envisagé vers un autre lieu de l'arrondissement, actuellement en discussion avec le Syndicat mixte. Concernant la boulangerie, la livraison matinale de farine pourra continuer à s'effectuer en pleine rue, selon les pratiques habituelles des rues piétonnes, sans nécessiter d'aménagement spécifique.

Concernant le déplacement de la station vélib', Benjamin ISARE souligne un besoin important à proximité immédiate de Jussieu plutôt que dans les rues peu fréquentées.

Calendrier des différents projets d'aménagement dans le quartier

- Poissy Pontoise – Saint-Victor : jusqu'à mars 2025
- Victor Cousin Cujas : été-fin 2025.
- Mouffetard : en cours jusqu'à septembre 2025
- Broca : 3 mois à partir de janvier 2025
- Henri Barbusse : 6 mois à partir d'avril 2025.

Proposition d'avoir un abribus au 47 rue Monge

Adrien RONDEAUX indique que la demande d'élargir le trottoir comme ailleurs rue Monge pour installer un abribus a été faite. On attend le retour du service des déplacements, en lien avec la RATP. A minima, il a été demandé des bancs.

Remarque d'une habitante : l'arrêt a déjà été déplacé vers un immeuble d'habitation (avec agence immobilière) et la largeur du trottoir est de 4 mètres, bien suffisante. Selon une autre habitante qui s'est renseignée auprès de la Ville, le financement serait à 50% par la RATP et à 50% par la Mairie du 5^e.

Travaux d'intervention de Fraicheur de Paris sur le réseau de froid urbain

Les intervenants indiquent que Fraicheur de Paris a vu le jour à l'époque de la création des Halles, à une époque où une centrale de froid, initialement conçue pour répondre à des besoins locaux, s'est révélée surdimensionnée et a ainsi pu approvisionner le Louvre. Actuellement, l'établissement regroupe une dizaine de centrales dédiées à la production de froid. Cette centralisation présente un avantage notable en termes d'efficacité énergétique, en comparaison avec les climatiseurs individuels. L'objectif poursuivi est de réduire les îlots de chaleur urbains générés par les dispositifs autonomes et limiter leur consommation excessive d'énergie.

Le projet en cours dans le 5^e arrondissement, incluant notamment le campus de Jussieu à la fois comme client majeur et producteur, vise à connecter le réseau existant de la Gare de Lyon à celui du centre de Paris. Dans ce cadre, Fraicheur de Paris prévoit de racheter la centrale située rue Cuvier à Jussieu, de la moderniser et de l'intégrer au réseau global.

Les principes de fonctionnement : En période froide, le système exploite la fraîcheur de la Seine et y rejette des calories excédentaires. En période chaude, les calories sont dissipées par géothermie. La principale source d'énergie utilisée demeure l'électricité. Les canalisations, principalement composées de PVC ou d'un matériau équivalent, sont conçues pour être parfaitement étanches. Elles sont majoritairement installées dans les égouts, assurant une intégration discrète au réseau urbain.

Les travaux réalisés et à venir : Les travaux déjà effectués concernent la rue des Fossés Saint-Bernard et la rue Cuvier. Des interventions imminentes sont prévues à l'intersection de la rue Cuvier et de l'Institut du Monde Arabe, ainsi qu'en haut de la rue Cuvier. Pour 2025, des travaux sont programmés rue Linné, rue Jussieu, rue des Écoles, ainsi que boulevard Saint-Michel et au-delà. L'impact des travaux sera minimisé grâce à une méthode de réalisation par sections successives, permettant de limiter au maximum les perturbations pour les riverains et les usagers.

Questions diverses :

- 1- Nuisances des corneilles qui nichent dans les murs de la piscine, le long de l'allée de livraisons du Collège des Bernardins s'attaquant aux poubelles de rues et aux jardinières en étages. Une demande est en cours auprès de la Direction de la Jeunesse et du Sport pour une possible installation des piques anti-corneilles.
- 2- État des lieux des locations de courte durée : À compter du 1^{er} janvier 2025, la législation prévoit que la durée annuelle maximale de location pour une résidence principale sera réduite à 90 jours, contre 120 jours précédemment. Cette disposition s'accompagne de sanctions financières pour les annonces non conformes à la réglementation. Les loueurs ont l'obligation de démontrer le caractère principal de leur logement auprès de la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH).

Cependant, un contournement de ces règles est observé : certains bailleurs utilisent initialement les plateformes pour se constituer une clientèle, avant de poursuivre leurs activités en dehors de ces plateformes, compliquant ainsi leur identification et leur suivi. certains commerces conservent leur façade commerciale tout en se transformant partiellement en locations meublées. Ces locaux sont parfois scindés en deux parties, avec un espace commercial à l'avant et une location meublée aménagée à l'arrière.

Doute sur le fait que la loi interdit de louer un immeuble entier, appartement par appartement, par une entreprise. Une vigilance accrue est portée sur les boîtes à clés ; Leur installation sur la voie publique est strictement interdite. Cependant, lorsqu'elles sont fixées sur une façade privée et ne dépassent pas 20 cm, elles relèvent du domaine privé et seule la copropriété peut s'y opposer.

- 3- Avenir des immeubles vacants dans le quartier, notamment l'hôtel rue des Bernardins entre rue des Écoles et rue Monge dont le permis de construire est très ancien. Les services de la Ville ont indiqué depuis le 4 décembre dernier qu'un contrôle chantier sera effectué prochainement. En général dès que la mairie prend connaissance d'un immeuble vacant, elle essaye de mettre le propriétaire en lien avec Plateau Urbain pour favoriser une occupation temporaire.
- 4- Mégots aux abords des bars et des restaurants : Les gérants sont autorisés de mettre un cendrier sur le trottoir, auparavant interdit. Affaire de discernement quant à la disposition sur place. Une solution adoptée par certains bars reste à privilégier : un seau accroché au mur ou à la devanture qui sera enlevé chaque soir.
- 5- Pourquoi les poubelles arrondies sont remplacées par des carrées (Cibel) ? Elles limitent l'attaque par les corbeaux et les rats. Cela résulte des marchés publics de la Ville de Paris.

La séance est levée à 20h